CERTIFICAT DE CONFORMITE
(Véhicules livrés en châssis - cabine, VASP)
Je soussigné : IVECO France S.A., 6 rue Nicolas Copernic – 78190 TRAPPES
représentant dûment accrédité de IVECO MAGIRUS AG D 89070 ULM
constructeur certifie que e le véhicule livré :
- en châssis - cabine (1) : (voir nota 1)
- ~~en VASP~~ (1) : (voir nota 2)

(2) Dénomination : TA1V3132P
(D1) Marque : IVECO
(D2) Type Variantes Versions : TA1V3132P - ~~TA1V3132R~~ (1)
~~TA1V3532P - TA1V3532R~~ (1)
~~38-42-45-48-51-57-63-67~~ (1)
(D3) Dénomination commerciale : AD/~~AT~~ 190 S31/~~35 M-P-K~~ (1)
(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type :
| W | J | M | A | 1 | V | N | 0 | 0 | 0 | 4 | 3 | 6 | 6 | 8 | 1 | 1 |
(F1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg) : 20000
(F2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (Kg) :
~~19000 – 19000 – 19000 –~~ 19000 – ~~19000~~ ~~17990 – 17990 - 17990 – 17990 – 17990~~ (1)
(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (Kg) :
~~19750 – 22500 – 38000 –~~ 40000 - ~~44000~~ ~~18740 – 21450 - 38000 – 40000 - 44000~~ (1)
(J) Catégorie internationale : N3
(J1) Genre national : CAM - ~~VASP~~ (1)
(K) Numéro de la réception par type : 2312-03-03
(P1) Cylindrée (cm³) : 7790
(P2) Puissance nette maximale (kW) : 228(31) – ~~259(35)~~ (1)
(P3) Source d'énergie : GO
(P6) Puissance administrative (CV) : 21
(Q) Rapport puissance/masse (uniquement pour motocycle) (kW/kg) : -
(S1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : ~~2~~ – 3 (1)
(U1) Niveau sonore à l'arrêt (dB(A)) :
~~a) 89 coté gauche~~ (1)
~~b) 94 coté droit~~ (1)
c) 81 vertical arrière cabine (1)
~~d) 89 centrale~~ (1)

(U2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn⁻¹) : 1800
(V7) CO_2 (g/km) : -
(V9) Classe environnementale : 8877*0127A
- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus ;
- sort de nos usines (magasins) le :

pour être livré à :

(Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire)
Fait à

le

(1) Rayer la mention inutile.
(2) A compléter par le constructeur.
Nota 1. - Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles pour les camions, camionnettes et véhicules remorqués ou, pour les véhicules tracteurs routiers, une attestation de montage d'un dispositif d'attelage, conforme à l'annexe X de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles et répondant aux dispositions du paragraphe A de cette annexe ;
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

Nota 2. - Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

Et attestons en outre que le véhicule dont les caractéristiques et le numéro de série qui figurent sur le certificat de conformité ci-dessus à été régulièrement mis à la circulation dans les conditions fixées par les lois et règlements français.
Dispense N°1 du Directeur des Services Fiscaux des Yvelines (78) du 07/12/1999.
IVECO France S.A. (par délégation spéciale du président)
Trappes le :

ATTESTATION DE CARACTERISTIQUES

Je, soussigné IVECO France SA,
6, rue Nicolas Copernic – 78190 TRAPPES, représentant accrédité de IVECO MAGIRUS AG D 89070 ULM constructeur, certifie :
Que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé de :

1. Réservoir(s) de carburant : Nombre : 1 (2)
   Capacité (litres) : 300 L. (2)
   Emplacement : D. (2)
   Matière : ALU. (1)
2. Ralentisseur additionnel prévu au point 7.9.2 : ~~Oui~~ - Non (1)
   Si oui - Marque de ce ralentisseur : (2)
   - Type de ce ralentisseur : (2)
   - Poids de ce ralentisseur permettant la majoration du PTAC et du PTRA (voir nota du chapitre 2) : kg (2)
5. Suspension de(s) essieu(x) moteur(s) : (1)
   pneumatique au sens de l'annexe II de la directive 96/53 CEE.
   Ni pneumatique ni équivalente à une suspension pneumatique. (1)
6. Charges maximales admissible : 8000 ~~7500~~ ~~7100~~ (1)
7. Pneumatiques et indices :
   Sur l'essieu 1 : 13R22,5 (156-150G) (2)
   Sur l'essieu 2 : 13R22,5 (154-150G) (2)
9. Type de frein : ~~Version A (D/T) 8t 7t5 | 7t1 | Version B (D/D) 8t 7t5 | 7t1~~ (1)
10. Type de cylindre de Frein
    Sur l'essieu 1 : ~~22 | 20 | 22 | 20~~ (1)
    Sur l'essieu 2 : ~~20 | 18 | 18–20-22 | 16-18-20~~ (1)
11. Type moteur : F2BE0681B*B (31) ~~F2BE0681A*B(35)~~ (1)
12. Type de cabine : AD : Cabine courte (1)
    ~~AT-LR : Cabine Profonde Toit Bas~~ (1)
    ~~AT-MR : Cabine Profonde Toit Haut~~ (1)
13. Type de protection AR : Entité technique (marquage) (1)
    ~~Ensemble véhicule (sans marquage)~~ (1)
    ~~Sans~~ (1)

(1) Rayer les mentions inutiles.
(2) A compléter par le constructeur